



Ville de Lausanne

Service des écoles
et du parascolaire

case postale 5032 – 1002 Lausanne

Direction de l'enfance,
de la jeunesse et des quartiers

Aux parents des enfants du cycle 9-11S,
RAC et classes d'accueil

Lausanne, août 2023

AFTER'S COOL - Devoirs accompagnés 9-11S

Madame, Monsieur,

L'établissement scolaire de Villamont et le Service des écoles et du parascolaire de la Ville de Lausanne proposent une structure destinée aux enfants du cycle secondaire 9-11S qui ont besoin d'encadrement pour effectuer leurs devoirs. La participation à cette prestation, nommée **After's Cool**, est facultative, mais nécessite une inscription.

A l'After's Cool, l'enfant bénéficie de la présence d'accompagnant-e-s de devoirs qui ont pour mission de l'aider et l'encourager dans la réalisation de ses devoirs.

L'After's Cool se déroule dans des salles de classe de Villamont et a lieu **le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 18h00**.

L'After's Cool débute le lundi 11 septembre 2023 et se termine le jeudi 13 juin 2024.

L'inscription se fait par semestre et implique une participation financière de **CHF 125.- pour les trois jours de fréquentation, ou CHF 90.- pour deux jours ou CHF 45.- pour un seul jour**. Cette participation comprend l'encadrement ainsi qu'une collation. La somme est due forfaitairement, une facturation vous parviendra ultérieurement. Les inscriptions sont également possibles en cours d'année.

L'enfant qui s'inscrit à L'After's Cool s'engage à :

- venir régulièrement, un contrôle des présences étant assuré ;
- réaliser activement ses devoirs ;
- se munir de son agenda et du matériel nécessaire à la réalisation de ses devoirs ;
- adopter un comportement adéquat et respecter les règles de vie en vigueur ;
- respecter le matériel et le lieu où il se trouve.

Le règlement interne de l'établissement reste en vigueur durant l'After's Cool.

L'enfant qui termine ses devoirs avant la fin de la prestation doit quitter les lieux. Toutefois, avant d'être libéré, il doit apporter la preuve que son travail pour le lendemain au moins soit entièrement accompli et correctement fait. Il est important de rappeler qu'il appartient aux parents de s'assurer que l'ensemble des devoirs a été réalisé.

Afin de confirmer que l'information vous est bien parvenue, nous vous remercions de remplir et de signer le coupon au verso (**que vous inscriviez ou non votre enfant**) et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Raphaël Boulenaz

Responsable parascolaire

Ines Secretan

Responsable communale des prestations DAC



Bulletin d'inscription à l'After's Cool 2023-2024

Concerne : Collège de Villamont (9-11S)

Ce bulletin doit être impérativement remis au maître / à la maîtresse de classe, au plus tard **le mercredi 30 août 2023**.

Le semestre de l'After's Cool débute le **lundi 11 septembre 2023**.

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Classe : Téléphone des parents :

J'ai pris connaissance des conditions d'admission à l'After's Cool de Villamont et

pour le moment, je ne désire pas y inscrire mon enfant.

je désire y inscrire mon enfant selon les indications ci-dessous.

Mon enfant suivra l'After's Cool :

(cocher selon l'horaire et les disponibilités de l'enfant)

	15h30-17h30	16h15-18h00	17h00-18h00
Lundi			
Mardi			
Jeudi			

Les jeunes se rendent directement à l'After's Cool dès la fin des cours.

En cas d'inscription, je m'engage à payer la participation forfaitaire prévue pour chaque semestre, dès réception du bulletin de versement. La somme est due quel que soit le nombre de séances suivies. En cas de difficultés financières, un contact peut être établi avec l'assistante sociale de notre établissement (tél. 021 315 47 73 ou 079 367 19 18).

Rappel des frais de participation semestriels selon les jours de fréquentation :	1 jour	CHF 45.-
	2 jours	CHF 90.-
	3 jours	CHF 125.-

Adresse de facturation :

Nom du parent responsable :

Rue et n°: NPA/Ville :

Date : Signature :